

RÈGLEMENT « Concours Tik Tok de la fête des mères »

Le présent tirage au sort est organisé par le Syndicat des Copropriétaires du Parc Commercial Mendibil, titulaire du code d'identification fiscale H20818944 et domicilié à cet effet Calle Almirante Arizmendi, 9 – 20.302 Irun (Guipúzcoa). Les participants comprennent, acceptent et, par là même, respectent le présent règlement de participation aux conditions générales suivantes.

Cette promotion se déroulera via Internet par la page que le Centre Commercial Mendibil possède sur le réseau social d'Instagram : [@mendibil_cc](https://www.instagram.com/mendibil_cc)

La participation à la présente promotion est gratuite, sans obligation d'achat de produit, ni de paiement d'une cotisation ou d'un autre montant à quelque titre que ce soit.

1 DATES DE PARTICIPATION : La période de participation s'étend du 17 Avril au 2nd Mai 2021 compris. Le délai de participation s'achève le 2 Mai à 23h59.

2 CONDITIONS DE PARTICIPATION : Pour participer au concours, il suffit de filmer une vidéo « avec maman » et de la poster dans les Stories d'Instagram de chaque participant.

3 DYNAMIQUE DE PARTICIPATION : Pour participer au concours, les participants doivent :

- Filmer une vidéo Tik Tok amusante avec maman.
- La poster dans les Stories d'Instagram avec le #aita et en nous taguant @mendibil_cc
- Être abonné à notre compte.

4 PRIX : Les prix décernés aux gagnants du concours seront les suivants : un premier prix, de 75 €, et un second prix, de 50 €, en cartes cadeaux à utiliser dans les magasins du centre commercial qui sont indiqués sur les cartes.

Le gagnant du premier prix recevra 5 cartes de 15 € chacune et le gagnant du second prix 5 cartes de 10 € chacune.

5 MÉCANIQUE D'ATTRIBUTION DU PRIX : Le 2 Mai, des représentants de la Direction du centre commercial et de l'agence de communication choisiront les deux vidéos gagnantes et attribueront le premier et le second prix en évaluant les vidéos les plus créatives, drôles, habiles, originales, etc.

L'organisation contactera les gagnants pour les identifier et prouver qu'ils respectent les conditions de participation, ainsi qu'exprimer l'acceptation du prix.

À l'issue de la prise de contact et de la vérification des données, nous annoncerons au gagnant en message privé où retirer son prix au Centre Commercial Mendibil.

Clause pour le règlement du concours :

Concernant les données à caractère personnel que vous nous avez renseignées, nous vous informons des points suivants :

Responsable du traitement : Vos données seront traitées par le Syndicat des Copropriétaires du Parc Commercial Mendibil, titulaire du code d'identification fiscale H-20818944.

Finalités et fondement juridique : La finalité du traitement de vos données est celle de participer au concours de la « fête des mères ».

Durée : Vos données seront traitées pendant le temps strictement nécessaire à la réalisation de la finalité ou des finalités spécifiques qui ont motivé leur collecte, jusqu'à la perte de pertinence de leur utilisation ou, en tout état de cause, jusqu'à ce qu'elles soient supprimées en réponse à l'exercice de votre part des droits y afférents.

Destinataires : Vos données ne seront pas transmises à des tiers, sauf obligation légale.

Droits : Si vous souhaitez exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation et/ou de portabilité ou si vous souhaitez plus d'informations concernant le traitement de vos données, écrivez, en joignant une copie de votre pièce d'identité, à l'adresse : Calle Almirante Arizmendi, 9 – 20302 Irun (Guipúzcoa) ou par mail à : mendibil@centrocomercialmendibil.com